



PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

**QUE** le conseil, à sa séance ordinaire du 27 mars 2023, a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1615-2023  
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1268-2015 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI  
QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE  
CONSTRUCTION AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET  
ABROGER LE CHAPITRE SUR LES CERTIFICATS D'OCCUPATION**

**QUE** ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Ce règlement est déposé au Service du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville au <https://www.villescjc.com/citoyens/services-municipaux/urbanisme/reglements-durbanisme>.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 13 avril 2023.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière